

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 10 juin 2015

n° 4

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Alain GUIMARD

OBJET : Subvention pour l'organisation du Forum "Entreprendre en Vienne"

Mesdames, Messieurs,

Les chambres consulaires de la Vienne organisent la 9ème édition du Forum "Entreprendre en Vienne" le 5 novembre 2015 à l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs (ENSI) de Poitiers.

Ce salon dédié à la création, transmission et reprise d'entreprises, a pour objectif de réunir, en une seule journée et sur un seul lieu, l'ensemble des professionnels afin de favoriser la création et le maintien des activités et des emplois dans le département de la Vienne. Il sera rythmé par plusieurs actions : un cycle de 4 conférences thématiques, une bourse d'opportunités, des rencontres avec les exposants, et le lien entre cédants et repreneurs. La CAPC aura un stand à cette occasion, afin de présenter son offre en matière d'accompagnement des porteurs de projets.

300 visiteurs étaient présents lors de l'édition de 2014, et 214 rendez-vous ont été planifiés tout au long de la journée.

Le budget prévisionnel de la manifestation s'établit ainsi :

Dépenses		Recettes	
Communication		Partenaires	
Impression documents (7 000 dépliant, 150 affiches)	720 €	Crédit Mutuel, Banque Populaire, Crédit Agricole	6 000€
Affiches sucettes Grand Poitiers + Châtelleraut	870€	Grand Poitiers	4 000€
Mailing créateurs, repreneurs, cédants	1 100 €	CAPC	2 000 €
Presse écrite et numérique	3 700 €		
Page facebook	180 €		
Sous-total	6 570 €	Sous-total	12 000€
Fonctionnement		Exposants	
Location et montage stands	13 000 €	36 stands à 255 €	9 180€
Fournitures administratives	70 €		
Achats de câbles de sécurisation ordinateurs portables	85 €		
Buffet d'accueil – apéritifs visite inaugurale - boissons stands	1 100€		
Sous Total	14 255 €	Sous-total	9 180 €
Organisation		Chambres Consulaires	
Frais de personnel	44 000 €		43 645 €
Total dépenses	64 825 €	Total Recettes	64 825 €

Délibération du bureau prise par délégation

du 10 juin 2015

n° 4

page 2/2

* * * * *

VU l'article 3 alinéa 1.1.1 des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais, relatifs à la compétence de développement économique,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'intérêt pour la communauté d'agglomération de participer à un événement qui permet aux porteurs de projets de faire avancer efficacement leur projet de création, de reprise ou de transmission, grâce à la présence de l'ensemble des acteurs concernés,

CONSIDERANT le montant total de l'opération qui s'élève à 64 825 €,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

-d'attribuer une subvention de 2 000 € à la Chambre de métiers et de l'artisanat ainsi que le prévoit la convention jointe.

-d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Cette dépense sera imputée sur le compte 90.10 / 65738 / 4300.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Transmis à la sous préfecture, le 18/6/15

Publié au siège de la CAPC, le 15/6/15

n° 4045

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER